



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Lignières, le 24 décembre 2025

AVIS DE PUBLICATION

ARRETES DU CONSEIL GENERAL SOUMIS A REFERENDUM

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 18 décembre 2025.

Intitulé des arrêtés :

1. Arrêté autorisant la création d'une nouvelle dépense annuelle pour la participation financière de la Commune de Lignières au financement du Centre de santé sexuelle de Neuchâtel.
2. Arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal en 2026.

Échéance du délai référendaire :

Lundi 2 février 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Josiane Chiffelle

La secrétaire

Ophélie Gauchat